



Toulouse Métropole Rénov'

Un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet de rénovation énergétique de votre logement

Maison de l'Énergie 1 allée Jacques Chaban Delmas 31 500 Toulouse

Téléphone : 05 34 24 59 59

Courriel : renov@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.Renov.toulouse-metropole.fr



Certificat d'Économie d'Énergie : par action OU pour une rénovation performante

*Primes proposées par les fournisseurs d'énergie
1er juillet 2022*

Qu'est-ce qu'un CEE ?

L'État oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants) à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients afin de réduire nos émissions de GES.

Chaque fournisseur a un objectif quantitatif à respecter : X kWh économisés sur une période donnée.

L'État applique des pénalités financières pour les kWh non-économisés.

Chaque action qui permet de faire des économies d'énergie (exemple l'isolation du toit) est l'objet d'une fiche standardisée qui indique le nombre de kWh économisés. Les fiches sont disponibles sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Concrètement, je vais vendre les kWh économisés par mes travaux à un fournisseur d'énergie. En échange, j'obtiens de l'argent, un bon d'achat ou un prêt à taux bonifié.

Chaque fournisseur fixe son prix ; je compare donc les offres avant de choisir.

Je remplis les conditions suivantes

- Mon statut : propriétaire occupant et/ou bailleur, occupant à titre gratuit ou locataire.
- Logement existant. Je l'occupe à titre de **résidence principale et/ou secondaire**.
- Je dois faire réaliser les travaux par un **professionnel agréé RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) et respecter des critères techniques d'éligibilités (performances minimales, normes). Cf. [notre fiche pratique dédiée « Mon artisan, mes devis et factures : focus sur les critères techniques d'éligibilités »](#).

Ce dispositif est accessible à tous les foyers fiscaux. Toutefois le montant des CEE est supérieur pour les foyers dont les revenus sont modestes.

Pour connaître le type de votre foyer fiscal, comparez le montant de votre dernier RFR (Revenu Fiscal de Référence) à celui qui est reporté dans le tableau ci-dessous.

Un montant qui varie en fonction du nombre de personnes qui compose votre foyer (et non pas de part fiscale).

Exemple un couple est "Très modeste" si son RFR est inférieur à 22 320 €

Nombre de PERSONNES	Foyers « Très modestes » RFR < à	Foyers « Modestes » RFR < à	Foyers « Intermédiaires » RFR < à	Foyers « Les plus élevés » RFR > à
1	15 262 €	19 565 €	29 148 €	Supérieur à 29 148 €
2	22 320 €	28 614 €	42 848 €	Supérieur à 42 848 €
3	26 844 €	34 411 €	51 592 €	Supérieur à 51 592 €
4	31 359 €	40 201 €	60 336 €	Supérieur à 60 336 €
5	35 359 €	46 015 €	69 081 €	Supérieur à 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Petit lexique pour mieux comprendre

- **CEE Rénovation performante** est une option réservée aux maisons individuelles. Cela implique de faire des travaux importants de façon à atteindre un gain énergétique d'au moins 55%. Un gain évalué au moyen d'un audit énergétique en amont du projet.
- **CEE coup de pouce**. Cette expression « coup de pouce » associée au CEE valorise certains équipements de chauffage pour lesquels des montants minimums sont déterminés.

Cumulable ou pas avec d'autres dispositifs d'aides financières ?

- Les CEE sont cumulables avec tous les dispositifs
- Pour un projet rénovation globale, il ne sera cependant pas possible de cumuler les CEE rénovation performante avec les CEE par action.

Je fais moi-même la demande de prime OU je suis accompagné-e pour l'obtenir

Je fais-moi même ma demande de prime « en ligne » auprès d'un fournisseur

- **Je compare les offres avant de choisir.** Je fais des simulations sur différents sites Internet en répondant simplement à différentes questions qui ont pour but de définir à la fois mon foyer fiscal et mon projet de rénovation. Ex : RFR, nombre de personnes, maison, Haute-Garonne, nombre de m2, et poêle à bois). En guise de réponse, j'obtiens le montant de ma prime pour chaque action.
- **Je formalise ma demande de prime en créant mon compte AVANT d'avoir signé le devis.**

NB. Nous vous recommandons de faire au moins 3 demandes pour un même projet afin que vous ayez une alternative dans le cas où une demande n'aboutirait pas. Il est bien entendu que vous obtiendrez UNE prime pour UNE action.

- **Je reçois par mail un accusé de réception qui valide ma demande.** Je le conserve soigneusement
- Je date et je signe mon devis.
- Après les travaux, je finalise mon dossier en adressant l'attestation signée par mon artisan et la facture.
- Je reçois la prime.

Liste non exhaustive qui n'a pas valeur d'agrément

Un chèque à encaisser		
Avia et Groupe Picoty : https://www.primesenergie.fr/ Avia et Thevenin & Ducrot : https://www.energie-prime.fr/ Total : https://www.lenergiesoutcompris.fr/ Ecofioul : http://www.aidee.fr/sommaire-ecoprimes/ Finagaz : https://www.finagaz.fr/	CLCV : http://www.primecashenergie.com/ CAPEB/total : https://www.lesecoprimes.fr/ ÖkoFEN : http://www.okofen.fr/ Edf : https://www.prime-energie-edf.fr/	Enercoop : https://www.passrenov.com/ ENGIE : https://particuliers.engie.fr/ Antargaz : https://www.antargaz.fr/ Butagaz : https://www.butaprimes.fr/
Un bon d'achat dans une grande surface		
Leclerc : https://www.primes-energie.leclerc/ Auchan : https://www.prime-eco-energie.auchan.fr/ Carrefour : https://www.prime-eco-travaux-carrefour.fr/	Leroy Merlin : https://www.leroymerlin.fr/ Castorama + Avia : https://www.prime-energie-casto.castorama.fr/	Brico Depot : https://www.prime-energie.bricodpot.fr/ Bricomarché : https://www.bricomarche.com/
Un prêt à taux bonifié		
ENGIE : https://particuliers.engie.fr/economies-energie/financement.html EDF : https://travaux.edf.fr/financement		

Je suis accompagné-e pour obtenir ma prime CEE

Par mon artisan

Certains artisans le proposent à leurs clients. Dans ce cas, le devis puis la facture mentionnent explicitement : la nature du dispositif et le montant du CEE qui est alors soustrait du montant TTC de la facture.

NB. Nous vous recommandons de vérifier que le montant proposé correspond sensiblement aux offres que vous pourriez obtenir en direct auprès d'un fournisseur

Pour les offres coup de pouce chauffage, consultez la liste des artisans signataires qui est régulièrement actualisée sur le site du ministère <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Par l'AREC dans le cadre de l'offre Rénov'Occitanie à l'étape 2 si mon scénario de travaux permet d'atteindre un gain énergétique d'au moins 40%

L'AREC (Agence Régionale Énergie Climat) gère pour le compte de la Région Occitanie un service d'accompagnement technique, administratif et financier pour la rénovation des logements privés en Occitanie. Il s'agit de l'offre Rénov'Occitanie qui est composé de 2 étapes. 1° étape : un audit énergétique à 90€ et 2°étape un accompagnement aux travaux 480 € (non obligatoire). La souscription à l'étape 2 implique de valoriser les CEE auprès de l'AREC, pour un montant équivalent aux montants du marché.

Contactez-nous pour souscrire à l'étape 1 ; soit réaliser un audit énergétique. Plus d'infos sur le [site Rénov Occitanie](#).

Par l'opérateur ANAH dans le cadre d'un dossier MPR Sérénité

Pour les foyers modestes et très modestes qui mobilisent le dispositif MPR Sérénité, la prime Habiter Mieux de l'ANAH a été remplacée depuis le 1^{er} juillet 2022 par la possibilité de valoriser les CEE. L'opérateur du territoire, le bureau d'études URBANIS, pourra vous proposer une valorisation directe des CEE.

Toutes les infos sur ce dispositif sur notre [fiche dédiée](#).

CEE : montants estimés pour chaque action pour avoir un ordre de grandeur

Pour chaque action, nous avons fait une simulation du montant de la prime CEE à partir d'une situation type afin de communiquer un ordre de grandeur.

Situation-type : une maison individuelle située en Haute-Garonne de 100 m² qui utilise avant et après travaux le gaz naturel (exception faite lors d'un changement d'énergie : PAC ou bois énergie). **Aussi, faites vos propres simulations pour obtenir un montant correspondant à votre situation.**

NB. Les montants ont fortement baissés depuis le début de l'année et l'écart est moins significatif pour les foyers très modestes

ACTIONS	Foyers « Très modestes »	Foyers « modestes », « intermédiaires » et « les plus élevés »
ISOLATION		
Combles ou rampant	8 €/m ²	7 €/m ²
Plancher bas	5 €/m ²	5 €/m ²
Toit terrasse	7 €/m ²	6 €/m ²
Murs	7 €/m ²	7 €/m ²
Fenêtres	37 €/fenêtre	33 €/fenêtre
VENTILATION		
VMC simple flux type A	128 €	117 €
VMC simple flux type B	142 €	130 €
VMC double flux autoréglable	179 €	163 €
VMC double flux modulée	189 €	172 €
CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE ; EMETEURS DE CHALEUR BASSE TEMPÉRATURE ET REGULATION DE LA TEMPÉRATURE		
<i>Système solaire combiné en remplacement d'une chaudière performante</i>	666 €	605 €
<i>Chaudière biomasse (idem)</i>	186 €	169 €
<i>Pompe à chaleur air-eau ou eau-eau (idem)</i>	299 €	272 €
<i>Pompe à chaleur hybride (idem)</i>	345 €	314 €
<i>Raccordement à un réseau de chaleur (idem)</i>	221 €	201 €
Chauffe-Eau Solaire	133 €	121 €
Appareil indépendant de chauffage au bois	172 €	157 €
Chaudière au gaz naturel THPE	219 €	219 €
PAC air-air	350 €	316 €
Chauffe-eau thermodynamique	86 €	78 €
Radiateur électrique à régulation électronique	9 €	9 €
Plancher chauffant basse température	138 €	125 €
Radiateur basse température	8 €	7 €
Thermostat d'ambiance	64 €	58 €
Sonde extérieure de température	15 €	14 €
Robinet thermostatique	8 €	7 €

CEE « coup de pouce chauffage » lors d'un remplacement d'un ANCIEN équipement

Je sollicite l'accompagnement d'un partenaire signataire : fournisseur d'énergie ou un prestataire. Téléchargez les listes des signataires, régulièrement mise à jour sur le site du ministère, en cliquant directement sur le type d'installation que vous souhaitez mettre en place dans la première colonne du tableau ci-dessous.

	Foyers « Très modestes »	Foyers « Modestes »	Foyers « Intermédiaires »	Foyers « Les plus élevés »
En remplacement d'une ANCIENNE chaudière				
Chaudière biomasse	Un minimum 4000 €		Un minimum 2 500 €	
Pompe à chaleur air-eau ou eau-eau				
Pompe à chaleur hybride				
Systeme Solaire Combiné				
Raccordement à un réseau de chaleur	Un minimum de 700 €		Un minimum de 450 €	
En remplacement d'un appareil alimenté par du charbon				
Appareil indépendant de chauffage au bois	Un minimum de 800 €		Un minimum de 500 €	
immeuble où l'on change le conduit d'évacuation des résidus de la combustion				
Par logement	Un minimum de 700 €		Un minimum de 450 €	

CEE Rénovation performante d'une maison individuelle : un gain énergétique d'au moins 55%

Cette option permet de valoriser collectivement l'ensemble des CEE générés par un projet en un seul dossier, d'un montant financier plus avantageux que la somme des actions.

- Le calcul des kWh économisés est exprimé en énergie primaire. Il s'applique au chauffage, climatisation éventuelle et l'eau chaude sanitaire (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée).
- Le montant de la prime varie selon un seuil de consommation fixé à **110 kWh/m2.an après travaux** pour les projets dont la date d'engagement intervient jusqu'au 31 décembre 2025 et la date d'achèvement d'ici le 31 décembre 2026.

	Foyers « Très modestes »	Foyers « Modestes »	Foyers « Intermédiaires »	Foyers « Les plus élevés »
APRES TRAVAUX une consommation d'énergie primaire				
≤ 110 kWh/m2.an	0,35 €/kWh économisé		0,30 €/kWh économisé	
> 110 kWh/m2.an	0,25 €/kWh économisé		0,20 €/kWh économisé	

- **Je sollicite l'accompagnement d'un partenaire signataire** : fournisseur d'énergie ou un prestataire ou encore une collectivité territoriale. *Téléchargez la liste des signataires régulièrement mise à jour sur le site du ministère.* <https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-renovation-performante-dune-maison-individuelle>.
- **Je demande un audit énergétique réalisé par un bureau d'étude labélisé RGE en amont du projet** : le scénario de travaux prévu permet un gain énergétique **d'au moins 55% et au moins un geste d'isolation**. Dans les faits, le prestataire vous demandera certainement de faire réaliser l'étude par un bureau d'études partenaire afin de sécuriser le parcours. A ce jour l'offre Renov'Occitanie proposée par l'AREC ne permet pas de mobiliser cette option (une démarche de partenariat est en cours).
- Pour garantir la performance du projet, le prestataire signataire exige **depuis le 1^{er} avril 2022 que tous les dossiers CEE rénovation performante (CEE BAR-TH-164) soient contrôlés** par un organisme certifié COFRAC à différents stades du projet (contrôle de l'audit et des travaux à minima). Ces prestations sont facturées environ 250 € à chaque contrôle.

NB : Cette aide est actuellement très complexe à monter. Son obtention est à ce stade relativement problématique.